

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 29 juillet 2016, le maire de Montpezat a prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

A cet effet, par décision de Monsieur le Vice Président délégué du Tribunal Administratif de Nîmes, ont été désignés Madame Anne-Rose FLORENCHIE, Magistrat en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Paul CALAS, retraité de la SNCF, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera en Mairie de Montpezat, siège de l'enquête, pendant 31 jours du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016

Pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par correspondance à l'adresse suivante : mairie de Montpezat 10 place de l'Eglise 30730 MONTPEZAT ou par courriel à l'adresse suivante : mairie.montpezat@wanadoo.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site : www.montpezat-gard.fr

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Mairie de Montpezat, 19 place de l'Eglise 30730 MONTPEZAT (tél : 04 66 81 10 66)

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- Le lundi 5 septembre de 9 h à 12 h
- Le mercredi 14 septembre de 9 h à 12 h
- Le samedi 1^{er} octobre de 9 h à 12 h
- Le vendredi 7 octobre de 14 h à 17 h

Les observations orales ou écrites du public pourront être formulées lors de ces permanences du commissaire enquêteur. A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Montpezat, à la Préfecture du Gard et sur le site internet www.montpezat-gard.fr

L'autorité compétente en matière de PLU est le Maire ; ainsi, à l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté, le Plan Local d'Urbanisme pourra être approuvé par délibération municipale.

Commission Culture Patrimoine

La Commission Culture et les associations de Montpezat vous retrouveront au forum de rentrée le samedi 3 septembre prochain afin de préparer la rentrée de vos activités pour l'année 2016 – 2017.



Le dernier trimestre de l'année 2016 sera riche en événements : projection de film, concours de soupes, conférence, spectacle, repas des séniors, sentier de Noël..... tant de moments que nous serons heureux de partager avec vous !

Mercredi 19 octobre à 18 H 30

Dans le cadre de l'Atelier du Regard, Conférence sur **l'Art Egyptien** à la Médiathèque en partenariat avec la Communauté de Communes

Repas dansant des Séniors le jeudi 8 décembre

Réservez dès aujourd'hui votre journée ; vous recevrez les feuilles d'inscription dans vos boîtes aux lettres début novembre

Sentier de Noël

Si vous aimez les traditions provençales, si vous réalisez ou vous avez envie de réaliser une crèche en intérieur ou en extérieur, derrière vos fenêtres, dans vos jardins, dans vos salons,... si vous souhaitez participer à la décoration du village dans la pure tradition de Noël, nous vous proposons de vous retrouver le **jeudi 22 septembre à 18 H 30** afin de travailler ensemble sur ce Sentier ; sentier qui sera mis en place pour le mois de décembre, avec un circuit fléché à travers le village, comme l'année précédente

Vos idées et les nôtres nous amèneront à de belles réalisations !

Nous rappelons les heures d'ouverture de la médiathèque :

- le lundi de 18 h à 19 h, le mercredi de 16 h 30 à 17 h 30,
- le vendredi de 18 h à 19 h, le samedi de 10 h 30 à 11 h 30.

La carte lecteur (gratuite) donne l'accès à toutes les bibliothèques de la Communauté de communes.

Parmi les livres pour adultes, nous vous proposons de nombreux policiers français et étrangers, ainsi que des romans d'auteurs méditerranéens. Nous pouvons citer dans les acquisitions de cette année :

- le mercato d'hiver de Philip Kerr
- un papillon dans la tempête de Walter Lucius
- le temps des regrets de Mary Higgins Clark
- le temps est assassin de Michel Bussi
- la fille de Brooklyn de Guillaume Musso,
- Condor de Caryl Ferey.

Dans les livres pour enfants, le choix s'étale depuis les albums cartonnés pour les plus petits jusqu'aux romans pour la jeunesse, et les bandes dessinées.

Pour faciliter le prêt entre lecteurs, nous rappelons que la durée de prêt est de trois semaines. Elle peut être prolongée sur la demande du lecteur.

Les bénévoles

Médiathèque

Ecoles

Nouveau chalet, plus grand

Préaux installés pour protéger les classes du soleil



Les travaux ont été réalisés pendant l'été par la Communauté de Communes avec l'appui de notre équipe municipale

Cultes

Eglise catholique

Des habitants de Montpezat ont été surpris en entendant les cloches de l'église sonner tous les lundis vers 17 h 15. Pas d'inquiétude à avoir, il s'agit simplement de signaler à ceux qui le désirent que l'église est ouverte et qu'à partir de 17 h 30 le chapelet est récité.

A la demande du prêtre, les cloches sonnent sitôt que l'église est ouverte pour une prière, une messe ou autre manifestation religieuse.

Les informations religieuses concernant les dates des messes sont régulièrement affichées sur le tableau place des platanes.

Eglise réformée de France

L'Eglise organisera 2 journées d'oreillettes les 13 et 14 octobre prochains chez Madame Morin, 3 rue du Puits neuf à Montpezat

Les parents qui désirent que leurs enfants de 6 à 11 ans suivent une instruction religieuse sont informés que cette instruction aura lieu au Temple à Sommières à partir du samedi 17 septembre. Pour tout renseignement, téléphonez au 06 06 80 79 81

Rentrée des élèves

Le jeudi 1er septembre à 8H30.

Tous les parents sont invités ce jour-là à rentrer dans la cour de l'école afin d'être accueillis par l'équipe enseignante qui se présentera avant de commencer les cours.

Toute nouvelle inscription scolaire doit être signalée au plus tôt à la mairie puis à l'école.

Aboiements

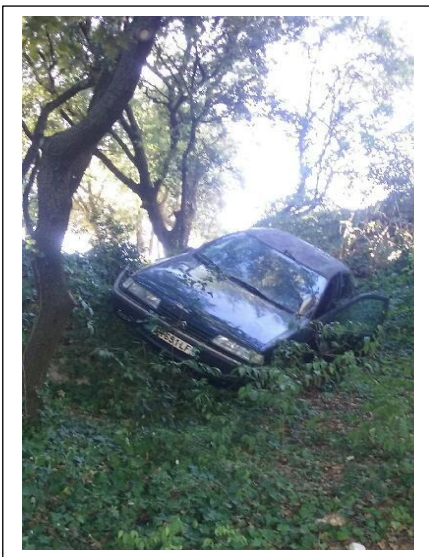
Nous demandons aux propriétaires de chiens de bien vouloir être vigilants au respect du voisinage. MERCI

**Votre Mairie souhaite...
quelques règles de civilité !**

Nettoyage du village

Le service technique de la mairie s'emploie à un nettoyage régulier du village ; toutefois, leur tâche est bien souvent délicate car aussitôt « le ménage terminé », reflleurissent canettes, crottes de chien, cartons alimentaires,.... **Aidez nous à maintenir notre village propre en étant acteur ! Nous vous rappelons les 80 kg de débris ramassés dans la garenne !**

Laisser **les containers** des ordures ménagères ou tri dans les rues après le passage du prestataire entraîne une gêne pour le passage des véhicules ainsi que des odeurs désagréables surtout l'été ; c'est pourquoi **aidez nous à respecter le bien être de tous en rangeant vos containers !**



Motos et quads

Un arrêté municipal **interdisant l'usage** des mini motos et mini quads dans le village a été pris le 4 août dernier ; vous pourrez en prendre connaissance à la mairie ou sur les panneaux d'affichage

Autre forme d'incivilité : une voiture poussée dans le vide au centre du village durant le mois d'août

**Votre Mairie vous souhaite une bonne
rentrée 2016 – 2017**